

et c'est pourquoi en citant, comme on vient de voir, saint Jérôme, qui était du temps de Pélage et son adversaire, saint Augustin sait bien observer, que ce qu'il produit de ce Père contre Julien, est tiré des livres qu'il avait écrits avant la dispute; lorsque, *libre de tout soupçon et de toute partialité*, LIBER AB OMNI STUDIO PARTIUM¹, il condamnait les pélagiens avant qu'ils fussent nés.

J'avoue donc que ces deux manières de faire valoir les témoignages des Pères, ont des avantages mutuels l'une sur l'autre: mais je n'ai pas besoin de décider où il y en a de plus grands, puisqu'ils concourent les uns et les autres dans la personne et dans les écrits de saint Augustin. Y voulez-vous voir la pleine et entière expression de la vérité depuis la dispute? Toute l'Église l'a reconnue dans ce Père, tout s'est tu lorsqu'il a parlé: saint Jérôme même, qui était alors comme la bouche de l'Église contre toutes les hérésies, quand il a vu la cause de la vérité entre les mains de saint Augustin, n'a plus fait que lui applaudir avec tous les autres². Il n'est plus temps de dire qu'il a excédé après que les papes ont réprimé ceux qui le disaient: il n'est plus temps de dire qu'il a poussé les choses plus qu'il ne voulait, ou plus qu'il ne fallait, ni qu'il a eu des sentiments particuliers, ou trop d'ardeur dans la dispute, pendant que non-seulement l'Église romaine avec l'Africaine, mais encore par tout l'univers, comme parlait saint Prosper³, tous les enfants de la promesse étaient d'accord avec lui dans la doctrine de la grâce comme dans tous les autres articles de la foi.

Personne n'en a dédit saint Prosper, qui lui a rendu ce témoignage: l'événement même en a prouvé la vérité. Pour avoir droit de lui reprocher d'avoir excédé, ou d'avoir dégénéré de l'ancienne doctrine, il faudrait que l'Église qui l'écoutait, eût cru entendre quelque chose de nouveau: mais on a vu le contraire; et pendant qu'on accusait saint Augustin d'être un novateur, les papes ont prononcé que c'était ses adversaires qui l'étaient, et que c'était lui qui était le défenseur de l'antiquité.

CHAPITRE IX.

Témoignage que saint Augustin a rendu à la vérité avant la dispute. Ignorance de Grotius et de ceux qui accusent ce Père de n'avoir produit ses derniers sentiments que dans la chaleur de la dispute.

On ne peut donc affaiblir par aucun endroit le témoignage que saint Augustin a rendu à la vérité durant la dispute. Mais si, pour le rendre plus

¹ Cont. Jul. lib. II, cap. X, n° 36.

² Prosper. cont. Collat. cap. II.

³ Prosper. ad Ruf. n° 3, in app. Aug. t. X, p. 165.

incontestable, on veut encore qu'il ait prévenu toutes les contestations, cet avantage ne manquera pas à ce docte Père. C'est une ignorance à Grotius et à tous ceux qui accusent saint Augustin de n'avoir avancé, que dans la chaleur de la dispute, ces sentiments qu'ils accusent de nouveauté. Car il n'y a rien de si constant que ce qu'il a remarqué lui-même, en parlant de ses livres à Simplicien, successeur de saint Ambroise dans l'évêché de Milan, qu'encore qu'il les ait écrits au commencement de son épiscopat, quinze ans avant qu'il y eût des pélagiens au monde, il y avait enseigné pleinement et sans avoir rien depuis à y ajouter dans le fond, la même doctrine de la grâce, qu'il soutenait durant la dispute et dans ses derniers écrits.

C'est ce qu'il écrit dans le livre de la *Prédestination* et dans celui du *Bien de la Persévérance*¹, où il montre la même chose du livre de ses *Confessions* qu'il a publié, dit-il², avant la naissance de l'hérésie pélagienne; et toutefois, poursuit-il, on y trouvera une pleine reconnaissance de toute la doctrine de la grâce, dans ces paroles que Pélage ne pouvait souffrir: DA QUOD JUBES, ET JUBE QUOD VIS: *Donnez-moi-vous-même ce que vous me commandez, et commandez-moi ce qui vous plaît*³. Ce n'était pas la dispute, mais la seule piété et la seule foi qui lui avait inspiré cette prière: il la faisait, il la répétait, il l'inculquait dans ses *Confessions*, comme on vient de voir par lui-même, avant que Pélage eût paru; et il avait si bien expliqué dans ce même livre tout ce qui était nécessaire pour entendre la gratuité de la grâce, la prédestination des saints, le don de la persévérance en particulier, que lui-même il a reconnu dans le même lieu qu'on vient de citer, qu'il ne lui restait qu'à défendre avec plus de netteté et d'étendue, *copiosius et enucleatius*⁴, ce qu'il en avait enseigné dès lors.

On voit par là combien Grotius impose à ce Père, lorsqu'il lui fait changer ses sentiments sur la grâce, depuis qu'il a été aux mains avec les pélagiens, et que l'ardeur de cette dispute l'eut emporté à certains excès. Il en est démenti par un fait constant et par la seule lecture des ouvrages de saint Augustin⁵; et l'on voit par le progrès de ses connaissances que, s'il a changé, il n'en faut point chercher d'autre raison que celle qu'il a marquée, qui est que d'abord il n'avait pas bien examiné la matière: NONDUM DILIGENTIUS QUÆSIVERAM; et il le faut d'autant plus croire

¹ Lib. de Præd. SS. cap. IV, De don. Pers. cap. XX, XXI.

² De don. Pers. cap. XX, n° 53.

³ Lib. X, cap. XXIX, XXXI, XXXVII.

⁴ Ibid.

⁵ Retract. lib. I, cap. XXXIII; de Prædest. SS. cap. III, n° 7.

sur sa propre déposition, qu'il y a été depuis attentif, et qu'il tient toujours constamment le même langage.

CHAPITRE X.

Quatre états de saint Augustin. Le premier incontinent après sa conversion et avant tout examen de la question de la grâce: pureté de ses sentiments dans ce premier état: passages du livre de l'Ordre, de celui des Soliloques, et avant tout cela du livre contre les Académiciens.

Au lieu donc de lui attribuer un changement sans raison, par la seule ardeur de la dispute, il faut distinguer comme quatre états de ce grand homme: le premier, au commencement de sa conversion, lorsque, sans avoir examiné la matière de la grâce, il en disait naturellement ce qu'il en avait appris dans l'Église; et dans cet état, il était exempt de toute erreur. La preuve en est constante dans les ouvrages qui suivirent immédiatement sa conversion. Un des premiers est celui de l'Ordre, où nous trouvons ces paroles¹: *Prions, non pour obtenir que les richesses, ou les honneurs, ou les autres choses de cette nature, incertaines et passagères, nous arrivent, mais afin que nous ayons celles qui nous peuvent rendre bons et heureux*; où il reconnaît clairement que tout ce qui nous fait bons est un don de Dieu, et par conséquent la foi même et les bonnes œuvres, sans distinguer les premières d'avec les suivantes, ni le commencement d'avec la fin, mais comprenant au contraire, dans sa prière, les principes mêmes; ce qu'il confirme clairement lorsque incontinent après il parle ainsi à sainte Monique sa mère²: *Afin que ces vœux soient accomplis, nous vous chargeons, ma mère, de nous en obtenir l'effet; puisque je crois et assure très-certainement que Dieu m'a donné, par vos prières, le sentiment où je suis de ne rien préférer à la vérité, de ne rien vouloir, de ne rien penser, de ne rien aimer autre chose*. On ne pouvait pas expliquer plus précisément, que le commencement de la piété, dont la foi est le fondement, et tout enfin jusqu'au premier désir et à la première pensée de se convertir, lui venait de Dieu, puisque c'était l'effet des vœux de sa sainte mère; et la suite le fait paraître encore plus évidemment, lorsqu'il continue et conclut ainsi cette prière³: *Et je ne cesserai jamais de croire qu'ayant obtenu par les mérites de vos prières le désir d'un si grand bien, ce ne soit encore par vous que j'en obtiendrai la possession*. Il ne laisse point à douter que tout l'ouvrage de la piété, qu'il met dans l'amour et dans la recherche de la vérité, depuis le commencement

jusqu'à la perfection, ne soit un don de la grâce puisqu'il reconnaît que c'est le fruit des prières, et non point des siennes, mais de celles d'une bonne mère, qui ne cessait de gémir devant Dieu.

Ceux qui se souviennent combien de fois saint Augustin a fondé la nécessité, la prévention et l'efficacité de la grâce sur les prières, de la nature de celles qu'on vient d'entendre, et qu'on fait non-seulement pour sa conversion, mais en ore pour celle des autres; en sorte que le désir et la pensée même de se convertir, qui est la première chose par où l'on commence, en soit l'effet, ne douteront pas que ce Père n'ait senti dès lors tout ce qui est dû à la grâce, puisqu'il a si parfaitement compris ce qui est dû à la prière. Mais de peur qu'on ne croie que la prière, par où l'on obtient les autres dons, ne nous vienne de nous-mêmes, le même saint Augustin dans ses *Soliloques* c'est-à-dire, dès les premiers jours de sa conversion, l'attribue à Dieu par ces paroles: *O Dieu, créateur de l'univers, accordez-moi premièrement que je vous prie bien; ensuite que je me rende digne d'être exaucé; et enfin que vous me rendiez tout à fait libre*: PRÆSTA MIHI PRIMUM UT BENE TE ROGEM: DEINDE UT ME AGAM DIGNUM QUEM EXAUDIAS: POSTREMO UT LIBERES. Pour peu qu'on soit accoutumé au langage de saint Augustin, qui en ce point est celui de toute l'Église, on entendra aisément que par ces paroles: *accordez-moi que je vous prie bien, que je me rende digne d'être exaucé, que je sois libre*², c'est l'effet et non pas un simple pouvoir qu'on demande à Dieu, et que la grâce que l'on réclame est celle qui tourne les cœurs où ils se doivent tourner. Saint Augustin sentait donc déjà ce grand secret, qu'il a depuis si bien expliqué contre les pélagiens, que la prière, par laquelle on nous donne tout, est elle-même donnée, et qu'il ne répugne point à la grâce qu'on croie pouvoir s'en rendre digne, pourvu qu'on croie auparavant que c'est elle qui nous rend digne d'elle-même.

Quand il demandait à Dieu qu'il le délivrât, il sentait ce qui lui manquait pour être libre; et reconnaissant dès lors la captivité de la liberté humaine, qu'il a depuis enseignée plus à fond, il ne s'appuyait que sur la puissance de la grâce du Libérateur. Voilà l'esprit qu'on recevait en entrant dans l'Église. On y apprenait, en priant, la prévention de la grâce convertissante. C'est aussi à quoi en revient saint Augustin lorsqu'il dit que dans le temps même que les Pères moins attentifs à expliquer le mystère de la grâce, que personne ne combattait, n'en parlaient qu'en

¹ Solil. lib. I, cap. I, n° 2.

² De gest. Pelag. cap. XIV, n° 33 et seq. Lib. II Retract. cap. XXIV, XXVI, et alibi passim.

³ Lib. II, cap. XX, n° 52.

⁴ Ibid. — ⁵ Ibid.

passant, et en peu de mots, on en sentait la force par la prière¹; en sorte, comme l'expliquent les Capitules de saint Célestin², que la loi et la coutume de prier fixait la créance de l'Église, sur la prévention de la grâce. Saint Augustin en est lui-même un exemple; puisque si longtemps avant qu'il eût seulement songé à examiner ces grandes questions de la prédestination et de la grâce prévenante, le Saint-Esprit lui en apprenait la vérité dans la prière; et c'est pourquoi il continuait à prier ainsi dans ses *Soliloques*³: « Je vous prie, ô Dieu, vous par qui nous surmontons l'ennemi; de qui nous avons reçu de ne point périr à jamais, par qui nous séparons le bien du mal, par qui nous fuyons le mal et nous suivons le bien, par qui nous surmontons les adversités du monde, et ne nous attachons point à ses attraits; Dieu enfin qui nous convertissez, qui nous dépouillez de ce qui n'est pas, et nous revêtissez de ce qui est, c'est-à-dire, de vous-même, etc. » En vérité, l'onction de Dieu lui apprenait tout: l'oraison était sa maîtresse pour lui enseigner le fond de la doctrine de la grâce; et s'il ne réfutait pas encore l'hérésie pélagienne par ses raisons, il la réfutait par ses prières, pour me servir de l'expression de ce saint docteur⁴.

Et, si nous voulions remonter plus haut, nous trouverions dès son premier livre, qui est celui contre les Académiciens⁵, et dès les premières lignes, que parlant à Romanien, à qui il adressait cet ouvrage; après lui avoir représenté toutes nos erreurs, d'où l'on ne sort, disait-il, que par quelque occasion favorable, il ne nous reste autre chose, conclut-il, que de faire à Dieu des vœux pour vous, afin d'obtenir de lui, puisqu'il gouverne toutes choses, qu'il vous rende à vous-même et vous permette de jouir enfin de la liberté à laquelle vous aspirez il y a longtemps: par où il nous montre que Dieu en est le maître; et à la fin il continue à nous faire voir que c'est toujours dans la prière que l'on goûte une vérité si importante.

CHAPITRE XI.

Passage du livre des *Confessions*.

Mais, pour aller à la source, il faut encore écouter ce saint docteur dans ses *Confessions*, et lui entendre confesser qu'il devait sa conversion aux larmes continuelles de sa mère. C'est lui-même qui parlant, dans le livre de la *Persévérance*, de cet endroit de ses *Confessions*⁶, y

¹ De Præd. SS. cap. XIV, n° 27.

² Cap. XI.

³ Sol. lib. I, cap. I, n° 3.

⁴ De don. Pers. cap. II, n° 3.

⁵ Lib. I, cap. I, n° 1.

⁶ Lib. III Conf. cap. XII, n° 21. De don Pers. cap. XX, n° 33.

reconnaît un aveu de la grâce prévenante et convertissante de Jésus-Christ. Mais toutes ses Confessions sont pleines d'expressions de cette nature; et il ne cesse d'y faire voir, par ses propres expériences, que tout l'ouvrage de sa conversion était de Dieu, dès les premiers pas. Car il y montre que c'était par lui et sous sa conduite, DUCE TE, qu'il était rentré en lui-même: ce que je n'aurais pas pu, dit-il, si vous n'aviez pas été mon secours¹; et il reconnaît par toute la suite que Dieu gagne, qu'il change les cœurs, qu'il rappelle l'homme à lui-même par des voies secrètes et impénétrables²: en sorte que l'on commence à pouvoir ce que l'on ne pouvait pas, parce que l'on commence par la grâce à vouloir fortement ce que l'on ne voulait que faiblement auparavant.

Il ne faut pas prendre ces sentiments de saint Augustin comme des réflexions qui lui soient venues longtemps après, lorsqu'il écrivit ses *Confessions*, mais comme l'expression de ce qu'il sentait lorsqu'il était encore sous la main d'un Dieu convertissant. C'est pourquoi il raconte que dès lors attiré à la continence, il se disait à lui-même devant Dieu³: *Quoi, tu ne pourras pas ce qu'ont pu ceux-ci et celles-là! Est-ce que ceux-ci et celles-là le peuvent par eux-mêmes, et non pas par le Seigneur leur Dieu? Le Seigneur leur Dieu m'a donné à eux* (et veut que je sois de leur nombre); *pourquoi est-ce que tu t'appuies sur toi-même, et que par là tu demeureres sans appui? Jette-toi entre les bras de Dieu: ne crains rien, il ne se retirera pas afin que tu tombes: jette-toi sur lui avec confiance, il te recevra et te guérira.* Tout cela, qu'était-ce autre chose qu'une pleine confession de la grâce de Jésus-Christ? C'est pourquoi, en reconnaissant d'où lui venait cette liberté qui l'affranchissait tout à coup de tous les liens de la chair et du sang, il s'étonnait, dit-il⁴, de voir sortir son libre arbitre comme d'un abîme; non qu'il n'en eût le fond en lui-même, mais parce que ce libre arbitre n'était parfaitement et véritablement libre que depuis qu'affranchi par la grâce, à laquelle il s'était abandonné, il avait commencé à baisser la tête sous le joug de Jésus-Christ.

Dieu lui fit donc expérimenter, comme à un autre Paul, la puissance de sa grâce, parce qu'il en devait être, après cet apôtre, le second prédicateur; et afin qu'on ne doute pas qu'il n'en eût dès lors compris tout le fond, il dit lui-même⁵ qu'en lisant alors l'Écriture sainte il commença

¹ Lib. VII, cap. X.

² Lib. VIII, cap. V, VI, VII, et seq.

³ Ibid. cap. XII, n° 27.

⁴ Lib. IX, cap. I, n° 1.

⁵ Lib. VII, cap. XXI.

à y remarquer une parfaite uniformité: en sorte que les vérités qu'il y avait lues d'un côté, de l'autre lui paraissaient dites à la recommandation de la grâce, afin, dit-il, ô Seigneur, que celui qui les voit ne se glorifie pas en lui-même, comme si c'était un bien qu'il n'eût pas reçu; mais qu'il entende au contraire qu'il a reçu non-seulement le bien qu'il voit, mais encore le don de le voir, qui est le fruit consommé de la doctrine de la grâce.

CHAPITRE XII.

Saint Augustin, dans ses premières lettres et dans ses premiers écrits, a tout donné à la grâce: passages de ce Père dans les trois livres du *Libre Arbitre*; passage conforme à ceux-là dans le livre des *Mérites et de la Rémission des péchés*. Reconnaissance que la doctrine des livres du *Libre Arbitre* était pure par un passage des *Rétractations*, et un du livre de la *Nature et de la Grâce*.

Ce qui paraît dans ses premiers livres, paraît par la même raison dans ses premières lettres, puisque, dès les commencements, on lui voit demander à Dieu pour la famille d'Antonin, non-seulement le progrès des bonnes œuvres, mais, ce qu'il y a d'essentiel dans cette matière, la vraie foi, la vraie dévotion, qui ne peut être que la catholique¹.

Saint Augustin remarque souvent que l'action de grâces qu'on rend à Dieu pour avoir bien fait, est, avec la prière, la preuve complète de la grâce prévenante de Jésus-Christ; puisque, comme ce serait une moquerie de demander à Dieu ce qu'il ne donnerait pas, c'en serait une autre de lui rendre grâces de ce qu'il n'aurait pas donné². Mais saint Augustin ne connaît pas moins l'action de grâces, qui répond à la prière, qu'il a connu la prière même, lorsqu'avant que d'être élevé à la prêtrise il écrit à Licentius³: Allez et apprenez de Paulin combien abondant est le sacrifice de louange et d'actions de grâces qu'il rend à Dieu, en lui rapportant tout le bien qu'il en a reçu, de peur de tout perdre, s'il ne le rendait à celui de qui il le tient.

Il ne faut donc pas s'étonner si, dans ses trois livres du *Libre Arbitre*, qu'il composa aussitôt après sa conversion, étant encore laïque, ce grand homme, en soutenant contre les manichéens la liberté naturelle à l'homme, ne laisse pas de parler correctement de la grâce, comme il le remarque lui-même dans la rétractation de cet ouvrage. Car, dit-il⁴, j'ai expliqué dans le second livre que non-seulement les plus grands biens, mais encore les plus petits, ne pouvaient venir

que de Dieu, qui est l'auteur de tout bien; ce qu'en effet il a enseigné au chap. XIX de ce livre; et il rapporte tout au long les passages de ce chapitre et du XX^e, où, après avoir fait la distinction des grands biens, des moyens et des petits qui se trouvent dans l'homme, et avoir établi que les plus grands ne pouvant être ni ceux du corps, qui sont au-dessous de l'âme, ni dans l'âme le libre arbitre, dont nous pouvons bien et mal user, mais uniquement la vertu, c'est-à-dire, comme il l'explique, le bon usage du libre arbitre dont personne n'use mal, il conclut que ce dernier genre de bien, c'est-à-dire, le bon usage du libre arbitre, est d'autant plus de Dieu, qu'il est le plus excellent de tous, et qu'il participe plus de la nature du bien que les deux autres: d'où il infère encore, comme un corollaire d'une si belle doctrine, qu'il ne peut se présenter aucun bien, ni à nos sens, qui à notre intelligence, ni en quelque manière que ce soit à notre pensée, qui ne nous vienne de Dieu. Voilà les paroles que saint Augustin, dans son premier livre des *Rétractations*¹, cite de son second livre du *Libre Arbitre*; et après avoir encore tiré du troisième, chap. XVIII et XIX, un passage qui n'est pas moins beau, il finit ainsi la rétractation de cet ouvrage: Vous voyez, dit-il, que longtemps devant les pélagiens nous avons traité cette matière comme si nous eussions dès lors disputé contre eux, puisque nous avons établi que le bon usage du libre arbitre, qui n'est autre chose que la vertu, étant du nombre des grands biens, il ne pouvait par conséquent venir que de Dieu seul.

C'est donc lui-même qui nous dit que dès lors il avait pleinement connu le don de la grâce, puisque même il l'établissait sur le principe le plus général qu'on pût prendre pour l'établir, en le fondant sur le titre même de la création, par lequel Dieu est la cause de tout bien en l'homme à même raison qu'il l'est de tout l'être, selon les divers degrés avec lesquels on le peut participer.

Et c'est si bien là un des grands principes dont saint Augustin se sert contre les pélagiens, qu'il le répète sans cesse, et en particulier très-amplement dans le second livre des *Mérites et de la Rémission des péchés*³, comme il paraît par ces paroles: « Si l'on dit que la bonne volonté vient de Dieu, à cause que c'est Dieu qui a fait l'homme, sans lequel il n'y aurait point de bonne volonté, on pourra par la même raison attribuer à Dieu la mauvaise volonté, qui ne serait pas non plus que la bonne, si Dieu n'avait pas fait l'homme; et ainsi, à moins que d'avouer que non-seule-

¹ 1. *Retract.* cap. IX, n° 5.

² *Ibid.* n° 6.

³ Lib. II de *Mer. et pecc. Rem.* cap. XVIII.

¹ *Epist.* XX, al. CXXVI.

² De don *Persev.* cap. II, n° 3.

³ *Ep.* XXVI, al. XXXIX, n° 5.

⁴ Lib. II, cap. XIX, XX. *Retract.* lib. I, cap. IX, n° 4.

« ment le libre arbitre, dont on peut bien et mal user, mais encore la bonne volonté, dont on n'use jamais mal, ne peut venir que de Dieu, je ne vois pas qu'on puisse soutenir ce que dit l'Apôtre : QU'AVEZ-VOUS QUE VOUS N'AVEZ POINT REÇU ? que si notre libre arbitre, par lequel nous pouvons faire le bien et le mal, ne laisse pas de venir de Dieu, parce que c'est un bien, et que notre bonne volonté vienne de nous-mêmes, il s'ensuivra que ce qu'on a de soi-même vaudra mieux que ce qu'on a de Dieu; ce qui est le comble de l'absurdité, que l'on ne peut éviter qu'en reconnaissant que la bonne volonté nous est donnée divinement, » c'est-à-dire, de Dieu même.

Voilà comment saint Augustin disputait contre les pélagiens : voilà comment il avait disputé si longtemps auparavant contre les manichéens ; et il a eu raison de nous dire qu'il avait dès lors aussi vigoureusement soutenu la grâce de Dieu, que s'il eût eu à la soutenir contre Pélagie présent.

Et il remarque très-bien dans ses *Rétractations*, que la grâce qu'il soutenait dans les trois livres du *Libre Arbitre*, était la véritable grâce ; c'est-à-dire, celle qui n'est pas donnée selon les mérites¹ : par où il marque toujours, et contre les pélagiens et contre les semi-pélagiens, la notion de la grâce, par laquelle les uns et les autres sont également confondus. Il dit donc de cette grâce, dans ses *Rétractations*, que s'il n'en a pas parlé davantage dans ses livres du *Libre Arbitre*, c'est qu'il n'en était pas question alors² ; et néanmoins il ajoute, non-seulement qu'il ne l'y a pas entièrement oubliée : NON OMNINO RETICUIMUS³ ; mais encore, qu'il l'a défendue comme il eût pu faire contre Pélagie.

Il dit dans les mêmes livres des *Rétractations*⁴, que c'est en vain que les pélagiens lui voulaient faire accroire qu'il était pour eux ; et pour montrer combien il est ferme dans ce jugement qu'il porte sur ses livres du *Libre Arbitre*, il dit encore, dans le livre de la *Nature et de la Grâce*, que dans ces livres du *Libre Arbitre* il n'a point anéanti la grâce de Dieu : NON EVACUAVI GRATIAM DEI⁵ ; ce qu'on fait toujours selon lui, lorsqu'on n'en reconnaît pas la prévention, et qu'on croit qu'elle est donnée selon les propres mérites, ou des œuvres, ou de la foi même.

¹ Vid. lib. de don. Persev. cap. vi, xii, et tot. L. Retract. 1, cap. ix, n^o 3, 4.

² Ibid. n^o 2.

³ Ibid. n^o 6.

⁴ Ibid. n^o 3, 4.

⁵ Cap. LXVII.

CHAPITRE XIII.

Réflexions sur ce premier état de saint Augustin : passage au second, qui fut celui où il commença à examiner, mais encore imparfaitement, la question de la grâce : erreur de saint Augustin dans cet état, et en quoi elle consistait.

Cette discussion est plus importante qu'on ne le pourrait penser d'abord, puisqu'elle sert non-seulement à éclaircir un fait particulier sur les progrès de saint Augustin, mais encore à condamner la fausse critique de Grotius et de M. Simon, qui en tirent un argument contre l'Église, en insinuant que les sentiments dont ce Père s'est corrigé, comme d'une erreur, sont ceux que l'on prend naturellement dans l'Église même, comme les plus anciens et les plus droits. On voit au contraire par l'exemple de saint Augustin, que les premiers sentiments qu'on prend dans l'Église, et qu'on exprime principalement par la prière, sont ceux de la prévention de la grâce qui nous convertit.

Tel a été le langage de saint Augustin lorsque, plein de l'esprit de grâce qu'il avait reçu dans sa conversion et dans le baptême, et des premières impressions de la foi, ce n'était pas tant lui qui parlait, que, pour ainsi dire, la foi de l'Église et l'esprit de la tradition qui parlait en lui, conformément à cette parole : CREDIDI PROPTER QUOD LOCUTUS SUM : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé, comme l'interprète saint Paul¹ ; j'ai parlé selon l'esprit de la foi, qui est le même dans toute l'Église : j'ai parlé naturellement comme je croyais. C'était donc là le premier état, qui précède toutes les recherches, et qui est celui du simple fidèle plutôt que celui du docteur : ou si l'on veut dire que saint Augustin parlait de la grâce en grand docteur, comme en effet ce qu'on vient d'entendre lui méritait dès lors un des premiers rangs dans cet ordre, il faut dire que ce docteur voyait plutôt le fond du mystère, qu'il n'entrait dans le détail des difficultés ; en sorte que ses connaissances, quoique pures, n'étaient pourtant pas encore assez affirmées pour soutenir le choc des objections.

De cet état il alla au second, où il commença, mais encore imparfaitement, à examiner la matière ; ce qu'il fit à l'occasion de ses premières expositions sur l'Épître aux Romains et aux Galates. Ce fut alors qu'il tomba premièrement dans l'embarras, et ensuite comme il arrive naturellement dans l'erreur. Car n'ayant pu démêler d'abord ce qu'il fallait croire du profond mystère de la prédestination, dont la source est une bonté toute gratuite, comme l'enseigne constamment la foi catholique, il tomba, mais comme en passant, dans

¹ II. Cor. iv, 13.

CHAPITRE XV.

Saint Augustin sort bientôt de son erreur par le peu d'attachement qu'il avait à son propre sens, et par les consultations qui l'obligèrent à rechercher plus exactement la vérité : réponse à Simplicien : progrès naturel de l'esprit de ce Père, et le troisième état de ses connaissances.

Un homme si humble ne demeura pas longtemps dans l'erreur ; et s'il errait, comme il n'en faut pas douter, puisqu'il l'avoue, c'était sans attachement à son sentiment, puisqu'il s'en débarrassa de lui-même, en lisant persévéramment l'Écriture sainte et en étudiant la matière. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il fut déterminé à s'y appliquer par une obligation qui ne pouvait être ni plus simple, ni plus naturelle. Ce fut, comme on vient de voir, au commencement de son épiscopat, dans le livre à saint Simplicien, à l'occasion, non des questions que fit naître l'hérésie, mais de celles que lui proposait, dans un esprit pacifique, ce fidèle serviteur de Dieu sur quelques versets de l'Épître aux Romains. Alors donc, dans le temps que le ministère de l'épiscopat et les lettres des plus grands évêques qui le consultaient, l'obligeaient à épurer sa doctrine ; alors, dis-je, dans cette importante conjoncture, il vit le fond de tout ce qu'il a enseigné depuis sur la matière de la grâce ; en sorte que l'hérésie pélagienne s'étant élevée longtemps après, elle le trouva si préparé, qu'il n'eut plus qu'à étendre et à confirmer ce que Dieu lui avait fait voir dans les épîtres de saint Paul.

Ces changements de saint Augustin paraissent bien naturels, si l'on considère la nature et les progrès de l'esprit humain. Un philosophe de notre siècle disait que l'existence d'une première cause et d'un premier être frappait d'abord les esprits, en considérant les merveilles de la nature ; qu'elle semblait échapper, lorsqu'on entrait un peu plus avant dans ce secret, mais qu'enfin elle revenait, pour n'être plus ébranlée, en pénétrant jusqu'au fond. A plus forte raison pouvons-nous dire que les grandes vérités de la religion, telles que sont celles de la grâce qui nous convertit et nous inspire en toutes choses, gagnent d'abord un cœur chrétien ; qu'en pénétrant la superficie d'une vérité si profonde on trouve les doutes, parmi lesquels elle semble comme disparaître pour un temps, sans néanmoins que le cœur en soit éloigné ; qu'enfin, entrant dans le fond, elle revient et plus ferme et plus claire, en sorte que non-seulement elle ne peut plus être ébranlée, mais encore qu'on est capable d'y amener ceux qui l'ignorent, et de renverser ceux qui la combattent.

cette erreur : que la foi par laquelle nous impétrons les autres dons, n'était pas elle-même un don de Dieu, mais nous venait comme de nous-mêmes¹ ; et cela, dit-il², c'était avouer que la grâce était donnée selon les mérites : puisque le reste des dons de Dieu était accordé au mérite de la foi que nous avions de nous-mêmes ; ce qui était manifestement nier la grâce : parce qu'elle n'est plus grâce, si elle n'est pas donnée gratuitement³, comme le même saint Augustin ne cesse de le répéter.

CHAPITRE XIV.

Saint Augustin ne tomba dans cette erreur que dans le temps où il commença à étudier cette question, sans l'avoir encore bien approfondie.

On voit donc en quoi consistait l'erreur que ce Père a rétractée, et il en marque la source par ces paroles⁴ : Je n'avais point, dit-il, assez considéré ni encore trouvé, NONDUM DILIGENTIUS QUÆSIVERAM NEC ADHUC INVENERAM, quelle est cette élection de la grâce dont saint Paul a dit : LES RESTES SERONT SAUVÉS PAR L'ÉLECTION DE LA GRACE ; ni quelle est cette miséricorde que nous obtenons avec le même apôtre, non parce que nous sommes fidèles, mais afin que nous le soyons ; ni quelle est cette vocation selon le décret de Dieu, SECUNDUM PROPOSITUM, que le même apôtre nous enseigne : sentiment, poursuit ce saint docteur⁵, où je vois encore nos frères (ce sont les semi-pélagiens), parce qu'en lisant mes livres ils n'ont pas pris soin de profiter avec moi.

Nous apprenons de saint Prosper⁶ que ses adversaires, c'est-à-dire, les Marseillais et les semi-pélagiens, prirent avantage de ce changement ; et encore aujourd'hui de mauvais critiques en tirent un argument contre sa doctrine. Mais les papes et toute l'Église a été édifiée de cette humilité de saint Augustin qui, sans chercher de détours, ni penser à s'excuser lui-même, ce qu'il aurait bien pu faire s'il s'était abandonné à cet esprit qui explique et excuse tout, a confessé si franchement son erreur, et ce qu'il ne faut pas oublier, l'a confessée comme une erreur et un sentiment condamnable, DAMNABLEM SENTENTIAM ; et encore : J'étais, dit-il⁷, dans cette erreur : et enfin : J'errais comme eux....

¹ I. Retract. cap. xxiii, n^o 2. De Præd. SS. cap. iii.

² Ibid. cap. ii.

³ De don. Pers. lib. xx.

⁴ Loc. jam cit.

⁵ De Præd. SS. cap. iv.

⁶ Epist. ad Aug.

⁷ De Præd. SS. cap. ii, iii.

CHAPITRE XVI.

Trois manières dont saint Augustin se reprend lui-même dans ses *Rétractations* : qu'il ne commence à trouver de l'erreur dans ses livres précédents que dans le vingt-troisième chapitre du premier livre des *Rétractations* : qu'il ne s'est trompé que pour n'avoir pas assez approfondi la matière : et qu'il disait mieux lorsqu'il s'en expliquait naturellement, que lorsqu'il la traitait exprès ; mais encore faiblement.

C'est lui-même qui nous apprend ce progrès de ses connaissances ; et il faut soigneusement remarquer qu'il ne dit pas que l'erreur dont il a eu à se corriger avant son épiscopat, fut une erreur répandue dans tous les ouvrages qu'il écrivait avant ce temps : *On trouvera*, dit-il¹, *cette erreur dans quelques-uns de mes ouvrages avant mon épiscopat*, et non pas en tous, ni en la plupart ; en quoi il faut ajouter que le premier de ses ouvrages, où il marque de l'erreur sur la prévention de la grâce, est celui de l'exposition de quelques propositions de l'Épître aux Romains, qui est aussi le premier où il examine exprès, mais encore faiblement, comme on a vu, les questions de la grâce. Auparavant, où, sans aucun examen exprès, il parlait selon la simplicité de la foi, il ne remarque aucune erreur dans ses discours : au contraire, il montre partout, que ce qu'il disait du libre arbitre ne nuisait point à la grâce, dont il n'était pas question alors. Ainsi tout ce qu'il disait était véritable, encore qu'il ne dit pas tout, mais seulement ce qui faisait aux questions qu'il avait entre les mains ; en sorte que sans rien reprendre dans ses sentiments, il ne lui restait qu'à les bien exposer. C'est ce qu'on peut observer dans les vingt-deux premiers chapitres de ses *Rétractations* ; car loin qu'il s'accuse alors d'avoir erré sur la grâce, nous avons vu clairement qu'il croyait l'avoir enseignée dans ses livres du *Libre Arbitre* avec aussi peu d'erreur, que s'il avait eu à s'en expliquer contre Pélagé présent.

L'endroit donc où il commence à se tromper et à marquer son erreur, c'est ce livre dont il a parlé au vingt-troisième chapitre du premier livre des *Rétractations*, qui est celui de l'exposition sur l'Épître aux Romains. Auparavant il est sans tâche, et son ouvrage des *Rétractations* se réduit à trois points ; car, ou il explique ce qu'il a dit en disant plus distinctement ce qu'il n'avait dit qu'en général, ou il supplée ce qui manque, en ajoutant ce qu'il a omis parce qu'il n'était pas de son sujet ; ou il se reprend et se corrige comme ayant été dans l'erreur, ce qui commence seulement à ce vingt-troisième chapitre qu'on vient de marquer, où il rétracte ce qu'il a écrit sur l'Épître aux Romains.

Encore faut-il observer de quelle manière il

¹ De Præd. SS. cap. III, n° 7.

se trompait. Ce n'était point par un jugement fixe et déterminé : mais comme un homme qui cherchait, et encore imparfaitement : *NONDUM DILIGENTIUS QUÆSIVERAM* ; qui n'avait point encore trouvé : *NEC ADHUC INVENERAM* ; qui traitait la question avec moins de soin : *MINUS DILIGENTER* ; qui ne croyait pas même encore être obligé à la traiter à fond : *NEC PUTAVI QUÆRENDUM ESSE, NEC DIXI* ; qui ne savait pas bien ce qui en était, et qui en parlait en doutant : *SI SCIREM, SI J'EUSSÉ SU*¹. Ainsi il ne savait pas : s'il disait bien auparavant, ce n'était point par science, comme après un examen exact, mais par foi et sans rechercher. Il disait cependant très-bien, comme il le remarque lui-même² : *RECTISSIME DIXI* ; mais non pas encore d'un ton assez ferme, ni d'une manière assez suivie. Il était à peu près dans le même état, lorsqu'il répondit aux quatre-vingt-trois questions³. Il agitait la matière et approchait de la vérité dans ces deux livres, qui se suivirent de près ; et tous les deux ne précédèrent que de peu de temps celui à Simplicien, où, la recherche étant plus exacte, il arriva aussi, comme on a vu, à la pleine connaissance de la vérité.

Et il y a cela de remarquable dans tout ce progrès, qu'il disait mieux en parlant de l'abondance du cœur sans examiner la matière, qu'il ne faisait en l'examinant, mais encore imparfaitement, ce qu'on ne doit pas trouver étrange, parce qu'ainsi qu'il a été dit, dans ce premier état, la foi et la tradition parlaient comme seules, au lieu que dans le second, c'était plutôt le propre esprit. C'est un caractère assez naturel à l'esprit humain de dire mieux par cette impression commune de la vérité, que lorsqu'en ne l'examinant qu'à demi on s'embrouille dans ses pensées. C'est là souvent un grand dénouement pour bien entendre les Pères ; principalement Origène, où l'on trouve la tradition toute pure dans certaines choses qui lui sortent naturellement, et qu'il embrouille d'une terrible manière lorsqu'il les veut expliquer avec plus de subtilité : ce qui arrive assez ordinairement avant que les questions soient bien discutées, et que l'esprit s'y soit donné tout entier.

CHAPITRE XVII.

Quatrième et dernier état des connaissances de saint Augustin ; lorsque non seulement il fut parfaitement instruit de la doctrine de la grâce, mais capable de la défendre : l'autorité qu'il s'acquiesça alors. Conclusion contre l'imposture de ceux qui l'accusent de n'avoir changé que dans la chaleur de la dispute.

Quoi qu'il en soit, on ne peut plus dire, sans

¹ I. *Retract.* cap. XXIII 2, 3, 4.

² *Ibid.* — 3 83 q. 68.

une malice affectée, que saint Augustin n'ait changé ses premiers sentiments sur la grâce, que dans l'ardeur de la dispute ; puisqu'on le voit tomber naturellement, et à mesure qu'il approfondissait de plus en plus les matières, dans la doctrine qu'il a enseignée jusqu'à la mort : Dieu le conduisant par la main, et le menant pas à pas à la parfaite connaissance d'une vérité dont il voulait l'établir le défenseur et le docteur.

C'est donc là le dernier état de saint Augustin, où déjà pleinement instruit sur cet important article, il en devint le défenseur contre l'hérésie de Pélagé. Son autorité croissait tous les jours ; et dans ses derniers écrits, il était enfin parvenu jusqu'à pouvoir dire avec une force qui se faisait respecter¹ : *Lisez et relisez ce livre ; et si vous l'entendez, rendez-en grâces à Dieu : si vous ne l'entendez pas, demandez-lui-en l'intelligence, et il vous sera donné de l'entendre*. C'est ainsi qu'il fallait parler, quand après trente ans d'épiscopat, et vingt ans utilement employés à détruire la plus superbe des hérésies, on sentait, comme un second Paul, l'autorité que la vérité donnait à un dispensateur irréprochable de la grâce et de la parole de Jésus-Christ ; et c'est ainsi, comme le rapporte saint Prosper dans sa Chronique, que le saint évêque Augustin, excellent en toutes choses, mourut en répondant aux pélagiens au milieu des assauts que les Vandales livraient à sa ville et persévéra glorieusement jusqu'à la fin dans la défense de la grâce chrétienne.

CHAPITRE XVIII.

Que les changements de saint Augustin, loin d'affaiblir son autorité, l'augmentent ; et qu'elle serait préférable à celle des autres docteurs en cette matière, quand ce ne serait que par l'application qu'il y a donnée.

Pour maintenant remettre en deux mots, devant les yeux du lecteur, ce que nous venons de dire sur le progrès des sentiments de saint Augustin, nous avons démontré deux choses : l'une qui regarde ce Père, l'autre qui regarde directement toute l'Église. La première est qu'il n'est pas permis, en répétant les vieux arguments des semi-pélagiens, de prendre avec eux pour une raison de s'opposer aux sentiments de saint Augustin les changements qu'il a faits en mieux dans sa doctrine. C'est une erreur qui ne peut tomber que dans des esprits mal faits. Les changements de ce Père n'ont rien qui ne donne lieu de l'estimer davantage ; puisque s'il s'est trompé, c'est avant que d'avoir étudié à fond la question : qu'il s'est redressé de lui-même aussitôt après l'avoir bien examinée ; et qu'encore qu'en écrivant ses pre-

¹ De Grat. et Lib. Arb. cap. XXIV.

miers livres il n'eût pas encore trouvé la solution de toutes les difficultés, et développé distinctement la vérité dans toutes ses suites, il en avait néanmoins posé les principes : de sorte qu'en se corrigeant parfaitement au commencement de son épiscopat, il n'a fait que revenir aux premières impressions qu'il avait reçues en entrant dans l'Église.

Voilà ce qui regardait saint Augustin ; et encore que l'Église y ait l'intérêt que tout le monde peut recueillir des faits qui ont été avancés, voici une seconde chose que nous avons établie, qui regarde directement son autorité : que ce n'est pas l'esprit de vérité, mais de contradiction et d'erreur, qui a fait dire à notre critique et à ses semblables, que les sentiments rétractés par saint Augustin étaient les plus naturels comme les plus anciens ; car le contraire paraît maintenant par le progrès qu'on vient de voir de sa doctrine. Aussi faut-il remarquer, et c'est la dernière réflexion que nous avons à faire sur cette matière, que dans le temps où ce Père avoue qu'il se trompait, il ne dit pas qu'il fût tombé dans cette erreur en suivant les anciens docteurs. Il faut laisser un sentiment si pervers et si faux à Grotius et à ses disciples. Pour saint Augustin, il dit bien, ce qui est très-vrai, que les anciens n'ont pas eu d'occasion de traiter à fond cette matière, et ne s'en sont expliqués que brièvement et en passant, dans quelques-uns de leurs ouvrages, *TRANSEUNTER ET BREVITER*, comme il a déjà été remarqué ; mais loin de dire par là qu'ils se fussent trompés ou qu'ils eussent d'autres sentiments que ceux qu'on a suivis depuis, il dit formellement le contraire, et, non content de le dire, il le prouve par des passages exprès de saint Cyprien, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Ambroise et des autres, ajoutant qu'il en pourrait alléguer un bien plus grand nombre, si la chose n'était constante d'ailleurs par les prières de l'Église. Et il est vrai que cet esprit de prières, qui est dans l'Église, emporte une si précise et si haute reconnaissance de la prévention de la grâce qui nous convertit, que c'est principalement sur ce fondement que l'Église en a fait un dogme de foi contre les semi-pélagiens ; de sorte que revenir aux sentiments rétractés par saint Augustin, c'est non-seulement envier à ce saint docteur la grâce que Dieu lui a faite de profiter tous les jours de la lecture des saints livres, mais encore s'attaquer directement à l'autorité de l'Église catholique.

De tout cela il résulte que quand la doctrine de saint Augustin n'aurait pas reçu du saint-siège et de toute l'Église catholique les approbations qu'on a vues, et qu'il n'en aurait eu d'autres que celle d'avoir été regardé durant vingt ans comme